

Pour rester informés....

Pour connaître les dates des différentes activités qui ont lieu dans notre municipalité, consultez le calendrier municipal qui vous a été distribué en décembre. C'est un outil indispensable. Vous êtes un nouveau résident ou vous avez égaré votre copie? Passez à la mairie et on vous en remettra un avec plaisir! Aussi, il est disponible sur notre site internet, version imprimable ou à consulter directement en ligne.



Une autre façon d'être au courant de ce qui se passe à Chénéville consiste à consulter la section Babillard de notre site internet. Outre ce tableau d'affichage virtuel, vous pouvez jeter un coup d'œil aux deux vrais babillards, à la mairie et à la Caisse populaire, lesquels accueillent les avis publics et différentes annonces concernant la municipalité.

Le saviez-vous?

Routes 315 et 321

La rue Albert-Ferland (route 315) et la rue Principale (route 321) sont sous la responsabilité du MTQ (ministère des Transports du Québec). Si vous avez une plainte à formuler à propos de ces routes (état ou autre), vous pouvez communiquer avec eux directement en composant le 511. Pour toute constatation de vitesse élevée ou urgence, communiquer avec la police au 911.

Taxation - Évaluation

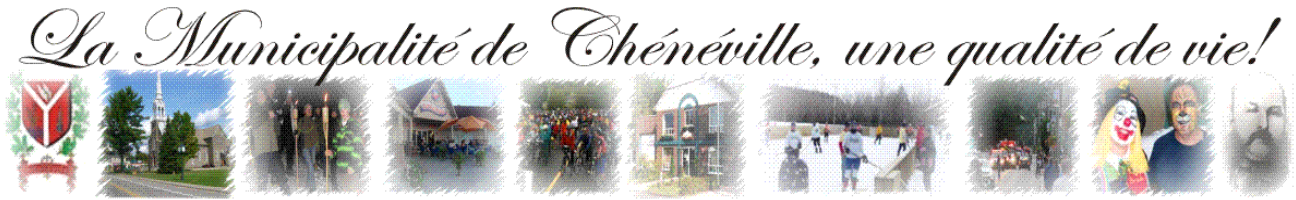
Le **1er juin** est la date limite du deuxième versement de taxes pour l'année 2018. Nous vous rappelons qu'il est possible de venir payer en personne à l'hôtel de ville par chèque ou en argent comptant. Aussi, vous pouvez payer votre compte à la plupart des institutions bancaires, au comptoir ou en ligne.

Municipalité de Chénéville
63, rue de l'Hôtel-de-Ville
Chénéville (Québec)
J0V 1E0



Courriel :
adm.cheneville@mrcpapineau.com
(819) 428-3583 poste 1201

Petit journal Chénéville - Avril 2018



Camp de jour 2018

Programme d'aide financière pour la participation à un camp de jour

Lors de la séance du 5 mars dernier, le conseil a pris la décision d'annuler le camp de jour pour la saison 2018. Afin d'aider les parents à défrayer les coûts supplémentaires pour inscrire leurs enfants à un camp de jour dans une municipalité voisine, le conseil a décidé d'établir un programme d'aide financière. Voici, en bref, les modalités et critères d'admissibilité de ce programme:

- Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise qu'un montant de 75.00\$ soit offert aux parents des enfants chénévillois inscrits à un camp de jour, jusqu'à concurrence de 35 subventions offertes (principe du premier arrivé, premier servi).
 - Pour être admissible à l'aide financière, tous les critères suivants doivent être satisfaits :
 - L'enfant pour lequel l'aide financière est demandée doit être âgé entre 5 et 12 ans;
 - Le parent demandant l'aide et l'enfant pour lequel l'aide est demandée doivent résider sur le territoire de la Municipalité de Chénéville;
 - Le camp de jour fréquenté doit être situé dans la région, soit Ripon ou St-André-Avellin;
 - Les parents devront fournir tous les documents requis;
 - L'enfant devra fréquenter le camp à temps plein, soit un minimum de 6 semaines;
 - Toutes les demandes doivent être déposées au plus tard le 31 août 2018.
 - Pour se prévaloir d'un remboursement, le formulaire municipal doit être rempli et être accompagné des pièces justificatives demandées.
- Pour tous les détails, visitez le site internet de la municipalité ou passez chercher les formulaires à la mairie (disponibles à compter du 30 juin 2018).**

Urbanisme

Vidange septique

En vertu de la loi 13 du règlement Q-2, r.22 du gouvernement du Québec, la fosse septique d'une résidence occupée de façon saisonnière (chalet) doit être vidangée une fois tous les 4 ans et une fosse septique d'une résidence occupée de façon annuelle (résidence principale) doit être vidangée une fois tous les 2 ans. Elles peuvent bien sûr être vidangées plus souvent. Il est important de nous faire parvenir une copie de votre facture confirmant la vidange afin de mettre votre dossier à jour.

Abri d'hiver pour véhicules



Tous les abris doivent être démontés et remis adéquatement au plus tard le 30 avril. Nous vous rappelons que le règlement permet qu'un abri d'auto temporaire peut être installé du **1er octobre au 30 avril**. Après cette date, il doit être démonté. Des tolérances d'une semaine peuvent être autorisées lorsque le dégel est lent au printemps.

Visites des terrains et constructions

Règlement sur les permis et certificats 2016-060 ARTICLE 7

Dans l'exercice de ses fonctions, le fonctionnaire désigné, soit l'inspecteur municipal, est autorisé à visiter, examiner, photographier, effectuer tout prélèvement et filmer tout terrain ainsi que l'intérieur et l'extérieur des bâtiments. Les propriétaires ou occupants de ces propriétés sont tenus de le laisser entrer, de lui faciliter l'accès et de lui donner toutes les informations qu'il requiert.

Le fonctionnaire désigné peut en tout temps, visiter une propriété lorsqu'il croit qu'une dérogation à un règlement d'urbanisme est en train ou sur le point d'être effectuée. Il peut de plus se faire accompagner durant la visite par toute personne susceptible de l'aider dans l'exercice de ses fonctions.

Visite d'évaluation

Vous avez effectué l'achat d'une nouvelle maison dans notre municipalité? Lors d'un nouvel achat, Servitech, la compagnie d'évaluation mandatée par la Municipalité, communiquera avec vous pour une visite. Aussi, nous vous suggérons de vérifier l'usage de votre propriété (commercial, résidentiel ou autre) qui apparaît sur votre compte de taxes.



Coop Santé du Nord de la Petite-Nation

Madame Mélanie Letendre, IPS (infirmière praticienne spécialisée) est présente à la Coop les lundis, mercredis et jeudis. Pour prendre rendez-vous pour une consultation, veuillez communiquer avec le secrétariat de la Coop.

Il n'est pas nécessaire d'être membre pour bénéficier des services de la Coop, mais devenir membre est une belle façon d'appuyer l'organisme tout en profitant de rabais sur les services offerts.

Il est important de téléphoner pour prendre un rendez-vous pour pouvoir profiter des services de la Coop

819 508-2070

Les services professionnels de la Coop:

Kinésiologie :	M. François Ménard	819 230-1331
Acupuncture :	Mme Rébecca Bergeron	819 962-7583
Massothérapie & réflexologie:	Mme Josée Charrette	819 598-4922
Podologie:	Mme Dominique Rakotomanga	819 351-4985

Activités estivales



Lors de la séance du mois de janvier, le conseil a pris la décision d'annuler le contrat pour le Festival Le Porc Épique. Pour remplacer cette activité, un super-spectacle aura lieu le 14 juillet 2018, la veille de l'Expo d'autos anciennes et d'intérêt spécial. Le Bryan Harbec Band assurera la partie musicale de la fin de semaine d'activités à saveur rétro.

Réservez les dates à votre calendrier: ce sera une fin de semaine d'événements à ne pas manquer! Plus de détails vous seront communiqués dans le prochain *Petit Journal*.



Service de sécurité incendie

À l'approche de la crue printanière, plusieurs choses doivent être vérifiées afin de favoriser le bon écoulement de l'eau.

Les bouches d'égouts pluviaux ou les drains bloqués par la neige et la glace peuvent entraîner des dégâts considérables. Prenez quelques minutes afin de dégager le drain de votre maison. En ce qui concerne les trous d'homme, un employé de la municipalité s'assure de les dégager. Afin de faciliter son travail, s.v.p., ne déposez pas de neige ou autre dessus. Aussi, certains de ces trous sont situés sur des terrains privés: si tel est votre cas, vérifiez leur ouverture régulièrement afin de s'assurer que l'eau s'écoule correctement.

De plus, si vous possédez une pompe pour votre puisard de style "sump pump" afin d'éliminer l'eau au sous-sol, assurez-vous que celle-ci soit en bon état de fonctionnement et que l'eau soit bien dirigée une fois rendue à l'extérieure de la maison. Si votre pompe fonctionne durant des heures sans arrêt, vérifiez-la régulièrement afin d'éviter une surchauffe du moteur.

Soyons vigilants!

Déjeuner des élus - Centraide



Centraide
Outaouais
Nous tous, ici

Le vendredi 16 mars dernier avait lieu la deuxième édition du déjeuner des élus, au profit de Centraide Outaouais. Cette activité de financement se déroulait à travers la Petite-Nation, Buckingham et Masson-Anger. Pour chaque déjeuner choisi parmi le menu spécial, cinq dollars était remis à Centraide. Au total, ce sont 9 155.00 \$ qui ont été amassés, dont **700.85\$** à Chénéville seulement. Dans notre municipalité, le déjeuner se déroulait au restaurant la Villa du Bifteck, où 96 déjeuners ont été servis pour la cause. Le maire et le conseil municipal tiennent à remercier tous ceux qui ont contribué à ce succès, notamment la Villa du Bifteck et les gens qui sont venus déjeuner pour cette belle cause!

Merci!

Calendrier municipal

Si vous avez besoin d'un autre exemplaire de notre calendrier municipal, passez nous voir à la mairie ou à la bibliothèque!

Urbanisme

Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA)

Règlement 2016-066 - PIIA

Ce règlement s'adresse à tous les terrains situés en bordure de la section de la rue Principale qui traverse le secteur villageois ainsi qu'à tous les terrains comportant l'une des constructions d'intérêt patrimonial identifiées à la section du Plan d'urbanisme intitulée « *L'esthétique villageoise et le patrimoine bâti* ».

Toutes demandes de permis pour cette zone doivent être présentées au Comité Consultatif Urbanisme (CCU) ainsi qu'au conseil municipal, donc un délai supplémentaire est requis avant d'émettre un permis. **À prendre en considération dans la planification de vos travaux!**

Pour être assuré que l'inspecteur, monsieur Pierre Blanc, puisse vous rencontrer, veuillez prendre rendez-vous au **819-428-3583, poste 1201**. Notez que l'horaire de l'inspecteur est le **lundi et jeudi de 8h à 16h30**.

Statistiques permis 2017

En 2017, il y a eu **143 permis** émis dont:

- 63 pour des rénovations/démolitions
- 21 pour des nouvelles constructions / bâtiments complémentaires
- 6 pour des installations septiques/captage des eaux souterraines
- 12 pour des abattages d'arbres
- 6 pour des changements d'usage/dérogations mineures/lotissement
- 25 pour des travaux extérieurs
- 8 pour affichage/colporteur
- 2 pour la garde de volailles en périmètre urbain

Lumières de rue

Un employé municipal fait une tournée de vérification mensuelle afin de s'assurer que l'éclairage de rue fonctionne bien. Nous demandons toutefois l'aide des citoyens afin de rapporter toute défectuosité des lumières de rue. Vous pouvez communiquer vos observations à la réception de la municipalité au 819 428-3583, poste 1201.

Il est possible d'aller porter des gros rebuts, des matériaux et autres matières acceptées à l'écocentre le **samedi de 8h à 16h** jusqu'au 5 mai 2018. Après cette date, l'écocentre sera ouvert du jeudi au lundi de 8h à 16h.



Tri des matières recyclables

Comme déjà mentionné dans un précédent journal, il est important de bien trier vos déchets. En effet, le recyclage rapporte de l'argent à la municipalité, permettant ainsi de maintenir au même taux, voire diminuer, les taxes se rapportant au service de collecte des matières résiduelles. Vous hésitez si un produit doit aller au recyclage, à la poubelle ou ailleurs? Visitez le site internet de Tricentris, le centre de tri où est acheminé notre recyclage www.tricentris.com ou consultez le dépliant élaboré exprès par la MRC de Papineau et distribué via le compte de taxes. Vous n'avez pas votre exemplaire? Passez en chercher un à la mairie!

Collecte des gros rebuts

La prochaine collecte porte-à-porte des encombrants aura lieu le **24 mai** prochain.

Produits électroniques

Un conteneur pour recycler vos produits électroniques est situé au garage municipal, au 63, rue Hôtel-de-Ville. Vous pouvez y accéder par la rue Montfort.



Les produits acceptés sont les suivants :

- ordinateurs (toutes sortes : portable, de bureau, mini-ordinateur...) et périphériques (moniteur, clavier, souris, haut-parleur, câbles, clé USB, imprimante...)

- téléphones et cellulaires
- matériel audio-vidéo (télévision, lecteur VHS, DVD, radio, casque d'écoute, appareil photo numérique, console de jeux vidéo, cinéma maison...).

S.v.p., veuillez apporter vos pots de peinture vides et vos électroménagers à l'écocentre.

Médicaments

Pour vous débarrasser en toute sécurité des médicaments dont vous n'avez plus besoin ou qui sont périmés, apportez-les à la pharmacie. Ils seront pris en charge afin d'assurer leur élimination propre et sécuritaire.



Bonjour,

Nous poursuivons notre collaboration avec « *Le Petit Journal Chénéville* ». Pour ce mois-ci, nous voulons commencer notre article à propos des activités de notre école.

Sortie à la piscine

Comme chaque année, prochainement nous irons à la piscine de l'École secondaire Hormidas-Gamelin à Buckingham. Toute l'école participe à l'activité et plusieurs élèves de la maternelle à la 2^e année apprécient la pataugeoire. Pour les plus grands, la glissade est toujours très populaire.

Les super héros

Notre école fait partie du réseau québécois des écoles entrepreneuriales (RQEEE). Les valeurs entrepreneuriales nous permettent d'intégrer, de façon stimulante, différentes valeurs. Elles sont représentées par des superhéros. À notre école, chaque mois on change le super héros. Le super héros représente une valeur importante dans la classe. Si un élève se démarque, il a le privilège de se promener avec une carte de super héros pendant la journée. L'élève s'identifie au super héros. Ce mois-ci, la maternelle est représentée par Super Lapine (autonomie), la 1^{re}, 2^e et la classe de 4^e-5^e année c'est l'Ours Polaire (persévérance), la 3^e c'est Bzz Bzz! (effort), la 5^e c'est Cartor SDR (sens des responsabilités) et pour la 6^e c'est Capitaine Motivation.

En terminant, nous vous souhaitons un beau mois d'avril, mais n'oubliez pas le proverbe « *en avril, ne te découvre pas d'un fil; en mai fais ce qu'il te plaît!* »

Article écrit par Miguel St-Pierre Plante et Bruce Massé

Badminton

Plusieurs terrains sont disponibles pour s'exercer au badminton les lundis et mercredis, de 18h à 19h et de 19h à 20h. Coût: 8\$/terrain/heure. Possibilité de réservation, vérifiez les modalités au 819 428-3583 poste 1201. Vous pouvez aussi écrire à loisirs.cheneville@mrcpapineau.com ou passer à la mairie, située au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville.



Voix des Parents

*La Voix Des Parents continue ses actions
et vous invitent à la Journée Citoyenne*

QUAND ? Samedi 5 mai 2018

En cas de pluie, l'activité est remise au lendemain, soit le 6 mai 2018.

OÙ ? Parc DO-RÉ-MI et Sentier ALLONS AU BOIS (Parc Robert-Latour)

- 10:00 Accueil / collations et breuvages pour les enfants
- 10:15 Inauguration du bac de jouets au Parc Do-Ré-Mi
- 10:30 Début de l'atelier de jardinage avec Dominic de *l'Alliance Alimentaire Papineau* et plantation de plants fruitiers dans le Parc Do-Ré-Mi
- 12:00 Dîner pique-nique
Discours des intervenants
Explication du plan pour les actions à poser à la montagne
- 13:15 Départ en groupe pour la montagne et corvée de nettoyage
- 16:00 Mot de la fin et remerciements

***** En tout temps lors de l'activité *****

- Salles de bain disponibles au Centre St-Félix-de-Valois
- Collations et breuvages pour enfants
- Distribution d'objets promotionnels "J'AIME CHÉNÉVILLE"

Pour plus d'informations, contactez-les par téléphone au 819 665-8506 ou par courriel à : parentscheneville@gmail.com

Cette journée est possible grâce à la Municipalité de Chénéville, la Voix des Parents et l'Alliance Alimentaire Papineau

Bienvenue à tous!



Distribution d'arbres

Encore cette année, il y aura distribution d'arbres en mai, en collaboration avec la MRC de Papineau et le ministère des Forêts, de la Faune et de Parcs. Nous ne connaissons pas encore tous les détails, mais vous pouvez dès maintenant donner votre nom si vous en voulez. Pour ce faire, vous pouvez téléphoner au **819 428-3583, poste 1201** ou écrire à adm.cheneville@mrcpapineau.com.

Les quantités sont limitées: faites vite!



Ventes de garage

Avec le beau temps qui s'en vient, jumelé au ménage du printemps qui a permis de faire le tri de vos objets, vous avez envie de faire une vente-débaras? Sachez que, selon la réglementation de la municipalité, les occupants des bâtiments résidentiels peuvent tenir un maximum de quatre (4) ventes de garage par année, et ce, pour une durée maximale de trois (3) jours consécutifs coïncidant avec la fête des Patriotes, la fête nationale du Québec, la fête du Canada, la fête du Travail ou un déménagement. Toutefois, une vente de garage qui fait suite à la vente d'une maison est autorisée pendant n'importe quelle fin de semaine.

Une enseigne peut être installée sur le terrain où se tient la vente de garage. Une deuxième enseigne peut être installée à une intersection de rues. La vente de garage ne doit jamais empiéter sur la propriété publique. Le terrain doit être entièrement dégagé des articles à vendre et nettoyé à la fin de la vente de garage.



Friperie Les trésors du recyclage

Pour les vêtements, articles de maison, jouets et autres objets encore utilisables dont vous voulez vous départir, il y a, dans la municipalité, un endroit où vous pouvez le faire. Il s'agit du point de chute de la friperie à but non lucratif «Les trésors du recyclage». Il est situé en arrière de l'église. La friperie, elle, est située au 68-A, rue Albert-Ferland. Il n'y a pas de dépôt de meubles à l'église: vous devez communiquer avec la responsable, Mme Lise Dinel au 819 428-3868 afin de vérifier si elle en accepte.

Offres d'emploi

La municipalité est présentement à la recherche de candidats pour combler différents postes au sein de l'organisation et dont l'entrée en fonction est prévue en mai prochain.

Deux postes temporaires, d'une durée de 30 semaines, à raison de 35 heures par semaine, sont présentement à combler. **Vous devez être admissible à une subvention salariale** et une copie de la lettre attestant votre admissibilité doit être jointe à votre candidature.

- Commis à l'information touristique : poste de jour, semaine et fin de semaine
- Manœuvre municipal(e) : poste de semaine, horaire variable

Aussi, un poste permanent, à raison de 35 heures par semaine, est disponible.

- Journalier municipal

Ainsi qu'un poste temporaire d'une durée approximative de 4 mois:

- Agent(e) en environnement

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae et une lettre de présentation à Mme Krystelle Dagenais, au plus tard le 20 avril 2018 par courriel à cheneville20@mrcpapineau.com ou par télécopieur au 819 428-4838.

Pour plus de détails concernant ces offres d'emploi, consultez notre site internet.

Bureau d'accueil touristique

Le bureau d'accueil touristique (BAT) est un lieu d'accueil à vocation locale, où les services offerts couvrent principalement le territoire desservi, soit à l'échelle d'un quartier, d'une localité ou de municipalités voisines. Donc, en ce qui concerne le BAT de notre municipalité, c'est un endroit de référence pour s'informer des services et activités de notre municipalité et des environs. Si vous avez un commerce ou une entreprise, que vous offrez la location de chalets ou avez des chambres à louer, veuillez en aviser le BAT ainsi que la mairie. Nous offrons la possibilité de vous afficher sur nos babillards ainsi que sur notre site internet.



Le bureau d'accueil touristique est situé dans le Centre St-Félix de Valois, au 77, rue de l'Hôtel-de-Ville. Il sera ouvert dès le mois de mai pour accueillir les touristes et les citoyens. N'hésitez pas à vous y informer de ce qui se passe dans notre belle municipalité!

Bibliothèque



La Biblio est ouverte selon l'horaire suivant:

- lundi de 18h à 20h
- mercredi de 13h à 16h
- jeudi de 18h à 20h
- samedi de 9h à midi

Pour connaître tous les services disponibles à la bibliothèque, passez nous voir ou visitez le www.reseaubibliooutaouais.qc.ca

**La bibliothèque est fermée lors des jours fériés:
21 mai 2018**



LIVRES USAGÉS À VENDRE

La bibliothèque propose plusieurs livres usagés à vendre, à petits prix. Les profits de la vente de ces livres serviront à acheter des nouveautés.

Site internet

Consultez notre site internet!

www.ville.cheneville.qc.ca

Vous avez plusieurs informations à votre disposition sur ce site:

- les coordonnées pour joindre les différents départements de la municipalité
- les dernières éditions du *Petit Journal Chénéville*
- le calendrier des activités et services de la municipalité, incluant les dates de séances du conseil et celles des différentes collectes (recyclage, ordures, gros rebuts)
- les différents formulaires pour les demandes de permis et de location de salles
- les procès-verbaux, les avis publics, les règlements municipaux
- et plus encore!

Avis aux commerces et organismes

Un espace vous est réservé sur notre site internet afin de diffuser vos coordonnées. Il s'agit de l'onglet *Bottin*. Nous avons par contre besoin de votre aide pour garder à jour cette section. Veuillez s.v.p. communiquer avec nous pour mettre à jour les informations vous concernant ou pour y être inclus, si tel n'est pas le cas.

